

PROCÈS-VERBAL DE LA 574° RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR tenue le jeudi 1er novembre 2018 à 12 h au salon rouge de l'UQTR (574-01-11-18)

Présences:

M. Ismail Biskri, président
Mme Diane Gagné, vice-présidente aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence:

Aucune

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

Le président souhaite la bienvenue à la professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines qui a été élue à la vice-présidence aux relations de travail lors du conseil syndical du 18 octobre dernier. Il rappelle qu'il s'agit d'un mandat intérimaire qui se termine lors de l'assemblée générale de mars 2019.

Le président remercie la professeure Gagné de son engagement et il est assuré que le Syndicat bénéficiera de son expertise en relations de travail.

CX-574-01-11-18-00 Projet d'ordre du jour

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux des 572e et 573e réunions du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information:
 - 1. Dépôt de l'agenda syndical du mois de novembre
 - 2. Correspondance reçue et expédiée depuis le 28 août
 - 3. Retenues à la source
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Accueil de la vice-présidence aux relations de travail
- 7) Affichage du poste de conseiller aux affaires universitaires
- 8) Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0
- 9) Rapport annuel du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel
- 10) Journée bilan et plan d'action 2018-2019
- 11) Délégation Forum du 50e anniversaire
- 12) Prochain numéro du Point d'ancre, vol. 21, no 1
- 13) Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)
- 14) Affaires nouvelles
- 15) Date de la prochaine réunion : 15 novembre 2018
- 16) Levée de l'assemblée

CX-574-01-11-18-01 Adoption de l'ordre du jour

CX-574-01-11-18-02 Adoption des procès-verbaux des 572° et 573° réunions du comité exécutif

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, il est proposé et dûment appuyé d'adopter les procès-verbaux des 572^e et 573^e réunions du comité exécutif tenues respectivement le 4 et le 23 octobre 2018.

CX-574-01-11-18-03 Suites à donner au dossier

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

On précise que les actions annoncées dans le plan d'action syndicale 2018-2019 ont été ajoutées aux suites à donner.

CX-574-01-11-18-04 Correspondance et information

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 28 août 2018

Considérant le retour récent de Mme Thiffault, il n'est pas encore possible de déposer la correspondance reçue et expédiée depuis cette date.

2. <u>Dépôt de l'agenda syndical</u>

Le président précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de novembre 2018. Il rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.

La VPRT, la VPSC et le trésorier souhaitent recevoir de nouveau l'invitation à s'inscrire au calendrier électronique.

3. Retenues à la source

Le trésorier précise que les retenues à la source du mois de septembre 2018 ont été expédiées aux gouvernements.

CX-574-01-11-18-05 Rapports des officiers et des délégations

Président

Le président indique que le vice-recteur à l'administration et aux finances finalise actuellement une nouvelle politique sur le remboursement des frais de déplacement à l'UQTR. Il lui a expédié un courriel pour lui rappeler les récriminations qu'avaient les professeurs sur cette politique et le souhait du Syndicat d'être associé à la réflexion menant à la mise à jour d'une nouvelle politique.

Le président indique qu'il agira à titre de président par intérim du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) au cours des prochains mois.

Il souligne que lors de la dernière rencontre du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) plusieurs membres ont souligné les difficultés rencontrées avec les administrateurs représentant les organismes socio-économiques au conseil d'administration des constituantes du réseau. Les membres ont aussi convenu de réfléchir aux meilleures façons de structurer les interventions du CLIUQ.

VPRT et VPAS

La nouvelle VPRT précise qu'elle n'a pas eu l'occasion de faire le tour des dossiers reliés aux relations de travail et qu'elle laisse le soin à la VPAS ou à la conseillère aux relations de travail à faire le point sur les différents dossiers.

La VPAS fait le point sur le cheminement des différents dossiers en cours. Elle fait mention d'un nouveau dossier traité par le CRT et concernant la démission d'un professeur qui, par ignorance, ne s'était pas prévalu de la possibilité de prolonger son contrat, suite à un congé, afin de lui permettre de terminer son doctorat.

La VPAS signale que la convention collective 2018-2022 a été signée par les gestionnaires de l'UQTR le 29 octobre et expédiée au ministère du Travail et de la Solidarité sociale du Québec. La convention sera placée sur le *personet* des professeurs dans les prochains jours.

Il est convenu d'expédier un courriel aux professeurs annonçant la signature de la convention et leur permettant de la consulter sur le site du Syndicat. Il serait aussi possible de joindre la nouvelle échelle salariale des professeurs au 1^{er} avril 2018.

Les lettres d'entente sur les clauses normatives et les clauses monétaires ont également été signées.

La VPAS précise que la convention ne contiendra pas l'hyperlien menant à la liste des cours à l'étudiant puisque le comité des relations de travail doit, au cours des prochaines semaines, consulter les départements sur les données qu'elle contient. Le CRT fera parvenir une liste distincte à chaque département et demandera à chacun des directeurs de confirmer l'existence d'entente sur les cours attribués.

Après discussion, les membres conviennent qu'un courriel devrait être expédié aux directions de département, aux chefs de section et aux directions de programmes les informant de l'existence de cette liste et leur demandant de confirmer si la liste les concernant est conforme aux ententes convenues.

Une fois que le CRT aura confirmé le contenu de la liste des cours à l'étudiant publiée dans la convention collective, elle sera déposée au comité exécutif et au conseil syndical.

La VPAS rappelle que cette liste confirmera l'existence des cours à l'étudiant pour chaque département et sera mise à jour par la suite chaque session.

Les membres proposent au CRT de rétablir la formation intitulée *Convention 101* qui permettait d'attirer l'attention des nouveaux professeurs sur les aspects essentiels reliés à leur évaluation, le renouvellement de leur contrat, etc.

VPAU

Le VPAU indique qu'il y a eu une réunion du conseil d'administration de l'UQTR le 29 octobre dernier. Il y fut longuement question du rapport financier 2017-2018 et du plan de redressement financier pour les années 2018-2019 à 2021-2022. Le VPAU a eu l'occasion de signifier au président du conseil d'administration que la forme du plan de redressement présenté n'était pas similaire à celle déposée au début du processus. Le plan déposé ne donne pas les informations pertinentes permettant de bien connaître la situation. Il rappelle que le plan de redressement initial ne mentionnait pas la réduction du nombre de postes de professeur.

Le VPAU signale que les administrateurs ont adopté l'état de la rémunération des cadres supérieurs de l'UQTR pour l'année 2017-2018. Il a profité de l'occasion pour poser des questions sur le régime supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs. Il s'est étonné de constater que les cotisations versées par l'UQTR au régime supplémentaire de retraite n'étaient pas considérées comme un revenu imposable. La question ne fut pas très appréciée. Il serait intéressant de poser la question à un fiscaliste ou à l'Agence de revenu du Canada.

Le président intervient en précisant que les professeurs qui siègent au conseil d'administration n'ont pas à subir les pressions exercées par les administrateurs et les gestionnaires et qu'ils bénéficient des mêmes droits.

Le conseil d'administration a également adopté la répartition des postes de professeur pour l'année 2019-2020. Il a souligné que les gestionnaires ne respectaient pas toujours l'ordre

de priorité adopté par les départements. La vice-rectrice aux études et à la formation a signalé que les gestionnaires communiquaient avec les départements avant de formuler des recommandations aux instances.

Le VPAU termine en signalant qu'il y aura une rencontre du comité des affaires universitaires le 8 novembre prochain. Il y sera question de l'encadrement des étudiants de cycles supérieurs par les cadres académiques de l'UQTR et d'une nouvelle formule de gestion que souhaite adopter le centre de recherche sur les matériaux lignocellulosiques.

Diane Beauchemin quitte la rencontre à 13 h 20

VPSC

La VPSC propose d'ajouter à l'agenda syndical du mois de décembre, le 5 à 7 dédié aux professeurs qui se sont démarqués durant l'année 2018 : promotion, prix d'excellence, obtention du doctorat, subventions de recherche externe, etc.

L'activité se déroule généralement au début du mois de décembre.

Après discussion, il est convenu de tenir l'activité après le conseil syndical du 6 décembre prochain.

La VPSC s'informe de la date limite pour faire parvenir des commentaires sur le projet de politique pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel à l'UQTR. La date limite fixée par le comité de travail était le 19 octobre. Il est toutefois possible de faire parvenir des commentaires jusqu'à l'adoption de la politique au conseil d'administration du 10 décembre prochain. On précise que le Syndicat a fait parvenir au comité de travail sur la politique les commentaires formulés par Me Gabriel Hébert-Tétrault.

Trésorier

Le trésorier indique que, grâce à la collaboration de la professeure Drouin et une technicienne administrative prêtée par l'auditeur externe, il a été possible de faire les chèques de paye des employés, de traiter plusieurs comptes et d'expédier les retenues à la source aux différents gouvernements.

Le trésorier fait rapport sur les principaux dossiers abordés lors du conseil fédéral de la FQPPU. Il souligne que la Fédération se réjouit des intentions du Syndicat des professeurs de l'Université Laval de rejoindre ses rangs. Si cette adhésion se concrétise, la Fédération regrouperait la très grande majorité des professeurs d'université du Québec.

La Fédération a produit un petit guide explicatif dédié aux professeurs qui siègent au conseil d'administration des universités. Il fut également convenu d'amender les statuts afin de permettre au président sortant de continuer à siéger au comité exécutif pendant une année. Il semble acquis que le professeur Jean-Marie Lafortune de l'UQAM ne sollicitera pas de renouvellement de mandat à la présidence et que le président du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, Jean Portugais, serait intéressé.

Le trésorier indique que lors du tour de table sur les relations de travail, il a pu constater que les gains obtenus par le SPUQ lors de leur dernière négociation ne sont pas aussi spectaculaires qu'annoncés. Les augmentations de salaire obtenues sont similaires à celles des professeurs de l'UQTR. Le SPUQ a accepté le gel du plancher d'emploi et une petite augmentation des dégagements, dont ceux pour la recherche. L'UQAM a également doublé les sommes investies dans le fonds de développement de la recherche qui passe de 250 000 \$ à 500 000 \$. Il serait intéressant de faire une étude comparative entre les résultats des deux négociations.

Secrétaire

La secrétaire n'a rien de particulier à signaler.

LA VPRT quitte la rencontre à 13 h 45 Diane Beauchemin est de retour à 14 h 10

CX-574-01-11-18-06 Accueil de la vice-présidence aux relations de travail

Considérant l'absence de la VPRT à ce point de l'ordre du jour, il est convenu de traiter des dossiers de chacun des officiers lors de la journée bilan et plan d'action qui devrait avoir lieu au début du mois de décembre.

CX-574-01-11-18-07 Affichage du poste de conseiller aux affaires universitaires

Le président invite le conseiller aux affaires universitaires (CAU) à présenter le dossier.

Le CAU rappelle que suite à l'annonce de sa retraite le 23 août dernier, le comité exécutif avait formé un comité de sélection composé du président, du VPAU, la VPSC et du trésorier. Le comité s'est réuni les 21 septembre et 19 octobre afin d'évaluer le poste de conseiller aux affaires universitaires, d'établir les conditions d'embauche et déterminer la procédure d'analyse des candidatures.

Le CAU indique qu'il a de plus, rencontré Madame Annie Dubois, conseillère en ressources humaines de l'UQTR afin de finaliser l'affichage du poste. Elle recommande d'ailleurs, d'indiquer l'échelle de salaire reliée au poste et d'utiliser surtout les médiaux sociaux et les sites web d'emplois pour l'affichage du poste.

Le CAU présente le texte de l'affichage du poste qui sera publié dans Le Nouvelliste, les sites web spécialisés (Jobboom, Indeed, LinkedIn), expédié à l'ensemble des professeurs et distribué à l'ensemble des employés de l'UQTR via le *personet*.

L'affichage publié permettra d'avoir accès à un texte se trouvant sur le site du Syndicat et donnant plus d'information sur le poste.

L'offre du poste débutera le 2 novembre et se terminera le 15.

Les membres conviennent d'ajouter à l'affichage qu'il s'agit d'un poste non syndiqué.

Le CAU présente ensuite le calendrier permettant de faire une recommandation d'embauche de la nouvelle ressource au comité exécutif du 29 novembre et au conseil syndical du 6 décembre prochain.

Après discussion, les membres se déclarent en accord avec la démarche proposée.

CX-574-01-11-18-08 Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0

Le président attire l'attention des membres sur les différents textes illustrant les changements que souhaitent apporter les directions de département et les gestionnaires au fonctionnement de la conférence des directeurs et des directrices de département.

La version la plus récente date du 31 octobre et a été expédiée à l'ensemble des départements afin d'inciter les assemblées départementales à se prononcer sur le nouveau mode de fonctionnement proposé.

On rappelle que ce sont les directions de département qui sont à l'origine de la remise en question de la conférence des directeurs et des directrices de département. Ceux-ci avaient trop souvent l'impression de n'avoir aucun pourvoir sur l'orientation des dossiers et qu'ils

servaient trop souvent que de porte-parole de la direction auprès des professeurs du département.

Le président rappelle que la conférence des directeurs et des directrices de département tout comme le comité de régie universitaire (CRU), qui regroupe le recteur et les vice-recteurs, n'ont aucune existence officielle ou légale. Il apparaît donc difficile de leur confier plus de responsabilités.

De plus, il semble assez évident que le rôle que l'on souhaite donner aux directions de département n'est pas compatible avec celui indiqué dans la convention collective.

Après discussion, les membres conviennent :

- De demander à Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur du Syndicat au consortium des services juridique, un avis sur les nouvelles responsabilités de la conférence des directeurs et des directrices de département;
- D'expédier le plus rapidement possible un courriel aux directions de département, avec une copie conforme à la direction de l'UQTR et à l'ensemble des professeurs leur demandant de reporter le vote sur cette question.

CX-574-01-11-18-09 Rapport annuel du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel

7.1 Résultats de l'année 2017-2018

Le trésorier présente le rapport 2017-2018 du fonds de défense professionnel des professeurs (FDP).

Le 15 octobre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et pour connaître les perspectives pour la prochaine.

Au 30 septembre 2018, le fonds s'élevait à plus de 4,3 M\$ et avait enregistré un rendement de 5,1 % pour la dernière année. Le trésorier précise que compte tenu de la composition du fonds, il s'agit d'un rendement intéressant.

Le trésorier rappelle que le Syndicat a dû retirer 831 649 \$ pour verser aux professeurs leur salaire net durant la période du lock-out.

Résultats du fonds de défense professionnelle au 30 septembre 2018

| RBC | FBN | VMD | Total |
|--------------|---|--|---|
| 4.050.505.¢ | 4.740.070 ft | 4 200 400 ft | 4.000.000 ft |
| 1 853 535 \$ | 1716872\$ | 1 399 486 \$ | 4 969 893 \$ |
| | | | |
| 1718667\$ | 1 458 342 \$ | 1 206 403 \$ | 4 383 412 \$ |
| (134 868)\$ | (258 530)\$ | (193 083)\$ | (586 481)\$ |
| | | | |
| (261 649)\$ | (310 000)\$ | (260 000)\$ | (831 649)\$ |
| | | | |
| 1 980 316 \$ | 1 768 342 \$ | 1 466 403 \$ | 5 215 061 \$ |
| 126 781 \$ | 51 470 \$ | 66 917 \$ | 245 168 \$ |
| 7,15 % | 3,31 % | 4,98 % | 5,15 % |
| | | | |
| 17420\$ | 16 284 \$ | 6 374 \$ | 40 078 \$ |
| | | | |
| 1,01 % | 0,95 % | 0,53 % | 0,91 % |
| | 1853535\$ 1718667\$ (134868)\$ (261649)\$ 1980316\$ 126781\$ 7,15% | 1853 535 \$ 1716 872 \$ 1718 667 \$ 1458 342 \$ (134 868) \$ (258 530) \$ (261 649) \$ (310 000) \$ 1980 316 \$ 1768 342 \$ 126 781 \$ 51 470 \$ 7,15 % 3,31 % 17 420 \$ 16 284 \$ | 1853535\$ 1716872\$ 1399486\$ 1718667\$ 1458342\$ 1206403\$ (134868)\$ (258530)\$ (193083)\$ (261649)\$ (310000)\$ (260000)\$ 1980316\$ 1768342\$ 1466403\$ 126781\$ 51470\$ 66917\$ 7,15% 3,31% 4,98% 17420\$ 16284\$ 6374\$ |

Source : Rapports des courtiers

Après avoir répondu aux questions des officiers et considérants les rendements affichés par chacun des courtiers, le trésorier recommande de répartir les sommes disponibles en 2018-2019 de la façon suivante : 60 % chez RBC. 35 % chez Valeurs mobilières Desjardins et 5 % chez Financière Banque Nationale.

Le trésorier attire l'attention des membres sur les règles 3, gestion du fonds de défense et 8, utilisation du fonds. Le comité ne recommande aucun changement aux règles de gestion du fonds. Par contre, pour la règle d'utilisation, il est convenu d'ajouter aux sommes disponibles au fonds d'entraide aux professeurs d'université, les sommes reçues par le Syndicat lors du lock-out de mai 2018. Le fonds de solidarité passerait donc de 25 600 \$ à 65 100 \$.

Le trésorier termine en précisant qu'au 30 septembre 2018, le fonds de défense professionnel aurait permis de verser aux professeurs de l'UQTR 100 % de leur salaire net pour une période de 62 jours.

Le trésorier souligne que la secrétaire du Syndicat, la professeure Daphné Drouin, siège également au comité de défense professionnel.

CX-574-01-11-18-10 Journée bilan et plan d'action 2018-2019

Le président rappelle que le comité exécutif n'a pas encore eu l'occasion de tenir la journée bilan et plan d'action de l'année 2018-2019. Il serait donc intéressant d'organiser une telle activité avant la fin de l'année. De plus, cela permettrait, comme le souhaitait la nouvelle VPRT, à chacun des officiers de mieux connaître le fonctionnement du Syndicat et les dossiers en cours.

On rappelle que traditionnellement cette journée se termine par un souper avec les anciens présidents et présidentes du Syndicat et est aussi l'occasion de souligner particulièrement le travail des officiers qui ont quitté le comité exécutif au cours de la dernière année et la prise de retraite du conseiller aux affaires universitaires.

Après discussion, les officiers retiennent la date du mercredi 5 décembre pour tenir la journée bilan et plan d'action.

CX-574-01-11-18-11 Délégation au Forum du 50e anniversaire de l'UQ

Le président souligne que le siège social de l'UQ organise, pour souligner le 50° anniversaire de la fondation du réseau de l'Université du Québec, un colloque les 7 et 8 novembre prochain.

Il s'informe de l'intérêt des officiers à participer à ce colloque.

Après discussion, le VPAU indique qu'il pourrait peut-être participer à la journée du 7 novembre puisque le 8 novembre une rencontre du comité des affaires universitaires est déjà prévue.

CX-574-01-11-18-12 Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)

Le président invite le conseiller aux affaires universitaire et la conseillère aux relations de travail à quitter la rencontre.

CX-574-01-11-18-13 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est traitée à ce point de l'ordre du jour.

CX-574-01-11-18-14 Date de la prochaine réunion : 15 novembre 2018

La secrétaire signale que la prochaine réunion régulière du comité exécutif est prévue pour le jeudi 15 novembre à 12 h.

CX-574-01-11-18-15 Levée de l'assemblée La réunion est levée à 15 h 20.

| Ismail Biskri | Alain Gamelin |
|---------------|----------------------------|
| Président | Secrétaire de la rencontre |